

—
Arrondissement de Grasse
—

MAIRIE DE PEGOMAS

Pégomas, le 27 juin 2025



06580
—

Madame le Maire de PEGOMAS
A
Mesdames et Messieurs les membres
du conseil municipal de PEGOMAS

Téléphone : 04 93 42 22 22
Télécopie : 04 97 05 25 50

Objet : Convocation au conseil municipal du Jeudi 3 juillet 2025

Affaire suivie par : Julia GALINDO (DGS), Marie-Hélène DEROUILHE, affaires générales :
04.97.05.25.37

CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Conformément aux dispositions des articles L2121-7 et suivants et L2121-10 à L2121-12 du CGCT, je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine séance du conseil municipal de PEGOMAS qui se tiendra le :

JEUDI 3 JUILLET 2025 à 18H00

**dans la salle du conseil – Hôtel de Ville
169, avenue de Grasse 06580 PEGOMAS**

Les débats seront accessibles en direct au public de manière électronique.

Vous trouverez en pièces jointes tous les documents afférents à ce conseil municipal, à savoir : l'ordre du jour, les projets de délibérations comprenant une note de synthèse et les documents annexes, le procès-verbal du conseil municipal du mardi 3 juin 2025.

Ces documents sont téléchargeables sur la plate-forme :

<https://customer.mycompanyfiles.fr/>.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de ma sincère considération.



Florence SIMON

Maire de PEGOMAS

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 3 JUILLET 2025 A 18 H 00**

- Approbation du procès-verbal de la séance du Mardi 3 juin 2025
- Désignation du secrétaire de séance.
- Tableau des décisions

DELIBERATIONS

URBANISME

1. DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL TIRANT LE BILAN DE LA CONCERTATION RELATIVE A LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE PEGOMAS (DL2025_41)
2. DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL TIRANT DE LA CONCERTATION RELATIVE A LA MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE PEGOMAS (DL2025_42)
3. DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DANS LE CADRE DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE PEGOMAS (DL2025_43)

FONCIER

4. PASSATION D'ACTES AUTHENTIQUES EN LA FORME ADMINISTRATIVE (DL2025_44)

FINANCES

5. SALLE POLYVALENTE PALLIDA AJOUT D'UNE CAUTION ET D'UN TARIF (DL2025_45)
6. NOUVELLE TARIFICATION APPLICABLE AUX AUTO-ENTREPRENEURS (DL2025_46)

EDUCATION

7. AUGMENTATION DU PRIX DU REPAS CANTINE SCOLAIRE EN ELEMENTAIRE ET MATERNELLE A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2025 (DL2025_47)
8. CONVENTION DE REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES 2025-2030, COMMUNES D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE, D'ANTIBES ET DE MOUANS-SARTOUX (DL2025_48)

ENFANCE JEUNESSE

9. CONVENTIONNEMENT VACAF-DISPOSITIF « PASS'COLO » FAVORISANT L'ACCESSIBILITE DES ENFANTS ET DES JEUNES AUX SEJOURS DE VACANCES (DL2025_49)

RESSOURCES HUMAINES

10. RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2025_04 DU 21 JANVIER 2025 PORTANT ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX AU PERSONNEL COMMUNAL (DL2025_50)
11. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (DL2025_51)
12. MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE INSTAURANT L'INDEMNITE SPECIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT POUR LES AGENTS RELEVANT DES POLICIERS MUNIPAUX (ISFE) (DL2025_52)

NB : si un élu est concerné directement ou indirectement par une ou plusieurs délibérations prévue(s) à l'ordre du jour, il lui est demandé de le signaler avant le début de la séance du conseil municipal afin d'éviter tout conflit d'intérêt.